

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 279

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 279 4 juillet 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974 : 17 francs
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

279

Echec à la formule magique

Le problème posé aux autorités fédérales par la révision de la législation sur l'avortement a mis en lumière la fragilité du système gouvernemental helvétique.

Il a suffi qu'un parti mette les pieds contre le mur pour ébranler la formule magique.

Que le chef du Département fédéral de justice et police ait demandé à être déchargé du dossier n'est pas le plus important. Plus révélateur encore est le fait que la majorité du Conseil fédéral, radicaux et socialistes, ait renoncé à faire valoir son point de vue, la solution du délai, pour se rallier à une voie supposée moyenne (voir notre développement en page 2), les indications sociales.

Et le projet adopté ne satisfait personne; comment le pourrait-il d'ailleurs, puisqu'il ne fait que confirmer la situation actuelle, dénoncée de tous côtés? Les démocrates-chrétiens ont déjà fait connaître leur opposition résolue, tout comme les partisans de la décriminalisation de l'avortement.

Tout se passe comme si le Conseil fédéral cherchait avant tout à préserver un consensus formel, en son sein d'abord, entre les partis et les organisations ensuite. L'unité à tout prix, au nom de la diversité helvétique, par crainte de voir se réveiller les antagonismes historiques, ville-campagne, conservateurs-radicaux, romands-alémaniques.

Voilà pour la justification. Si l'on y regarde de plus près pourtant, cette manière d'éviter les décisions majoritaires au profit d'une « entente à l'amiable » profite essentiellement aux partisans de l'immobilisme. L'exemple de l'avortement est spécialement parlant...

Avec le gouvernement de tous les partis, nous avons cru trouver une formule magique. Elle a fait illusion aussi longtemps que chaque conseiller fédéral a pu jouir d'une grande autonomie dans

la gestion de son département. Les questions de principe étaient repoussées à plus tard.

En somme, tout a bien marché tant que la collégialité était réduite au strict minimum.

La mise sur pied d'un programme de gouvernement pour la législature a encore contribué à masquer les véritables enjeux et a permis de donner le change: il n'est guère délicat de se mettre d'accord sur un catalogue de problèmes!

La difficulté commence lorsqu'il s'agit de trancher entre les différentes solutions envisageables, surtout si celles-ci supposent de préciser des options à long terme. Car là, des décisions collégiales sont absolument indispensables: fini le temps de la gestion « départementale »! Et cet accroissement provoqué par le débat sur l'avortement n'est qu'un avant-goût des affrontements qui se préparent; car se bousculent au portillon toutes les questions éludées dans la dernière décennie, au nom de la solidarité gouvernementale.

Des femmes aux objecteurs

Petite lettre ouverte au conseiller fédéral Furgler. Merci, M. Furgler, grâce à vous l'objection de conscience n'est plus un crime! Vous avez montré la voie, donnez-nous maintenant les moyens de nous faire remplacer pour les basses besognes que la raison d'Etat nous impose.

En matière militaire, des gouvernements, autrefois, avaient innové et pourraient nous servir d'exemples: vous souvenez-vous de la conscription par tirage au sort? Voilà une solution envisageable, à moins qu'en Suisse, comme à Hollywood, seules les grandes vedettes puissent se faire doubler pour certaines scènes...

Au fait, veuillez signaler au brigadier K. Furgler que si le respect de la vie commence dès la conception, il ne devrait pas s'arrêter à la naissance. Et recevez la reconnaissance des autres objecteurs qu'attendent les tribunaux militaires. DP